

Performance Environnement



Prospectus Simplifié

PARTIE A Statutaire

PRESENTATION SUCCINCTE :

Dénomination :	Performance Environnement
Forme juridique :	Fonds Commun de Placement de droit français
Société de gestion :	Financière de Champlain
Dépositaire :	CM-CIC Securities
Commissaire aux comptes :	Cabinet PACE
Commercialisateur :	Financière de Champlain

INFORMATIONS CONCERNANT LES PLACEMENTS ET LA GESTION :

Classification :	Actions des pays de la communauté européenne
Objectif de gestion :	Le FCP a pour objectif d'obtenir un rendement supérieur à celui des marchés actions européens à moyen long terme, en profitant notamment de la dynamique des valeurs liées à l'environnement.
Indicateur de référence :	<p>Le FCP n'a pas d'indicateur de référence car le processus de gestion est basé sur une sélection de titres par des critères fondamentaux en dehors de tout critère d'appartenance à un indice de marché. Aucun indice existant ne reflète exactement l'objectif de gestion.</p> <p>Toutefois, l'indice EUROSTOXX 50 (dividendes réinvestis), indice représentatif des 50 plus grandes capitalisations de la zone EURO, pourra servir d'indicateur a posteriori de la performance.</p>
Stratégie d'investissement :	<p>L'investissement s'effectue dans des actions dont la visibilité est importante à moyen long terme, principalement dans des valeurs liées au secteur de l'environnement. La sélection des valeurs du portefeuille repose sur un examen approfondi de la société (perspectives de développements, commercialisation de nouveaux produits, structure financière...) complété par des rencontres avec ses dirigeants.</p> <p>Dans le but d'atteindre son objectif de gestion, la gestion est active avec différents seuils d'achat et de vente pour chaque titre : les positions sont renforcées en cas de baisse de cours (de 20% par rapport au cours moyen d'achat) et allégées en cas de hausse de cours (de 20% par rapport au cours moyen d'achat). La zone géographique prépondérante sera la France.</p> <p>La gestion respecte le cadre réglementaire du PEA avec un investissement minimum de 75% de l'actif en actions de la communauté européenne.</p> <p>Le portefeuille pourra également détenir des obligations convertibles des sociétés citées plus haut dans la limite de 10% de l'actif.</p> <p>L'investissement en OPCVM ne concerne que les OPCVM conformes aux normes européennes (respectant les dispositions de la directive 85/611/CE modifiée), de droits français ou européen et il est limité à 10% de l'actif. Le FCP pourra notamment souscrire des parts du fonds Héra Monétaire Première, géré par Financière de Champlain, qui est un fonds monétaire dont le portefeuille est constitué de titres émis par l'Etat français.</p> <p>Dans la limite de 5% de l'actif, le portefeuille pourra également détenir des parts de FCPR afin de profiter d'opportunités d'investissement qui pourraient se présenter dans quelque secteur que ce soit.</p> <p>Afin de se couvrir contre une baisse des marchés actions, le FCP pourra intervenir sur les marchés à terme ferme et conditionnels français. L'exposition aux marchés actions ne pourra toutefois être inférieure à 60%.</p>

Profil de risque :

« *Votre argent sera principalement investi dans des instruments financiers sélectionnés par la société de gestion. Ces instruments connaîtront les évolutions et aléas des marchés.* »

Risque de perte en capital : Le capital n'est pas garanti. Il se peut donc que le capital initialement investi ne soit pas restitué. La perte en capital se produit lors de la vente d'une part à un prix inférieur à sa valeur d'achat.

Risque actions : Une baisse des marchés actions peut entraîner une baisse de la valeur liquidative du fonds. Le fonds étant exposé aux petites et moyennes capitalisations, ces variations peuvent être plus marquées et plus rapides que sur les grandes capitalisations.

Risque de change : Le porteur pourra être exposé à une baisse de la valeur liquidative en cas de variation des taux de change dans le cas d'un investissement dans une valeur libellée dans une devise autre que celles des pays de la communauté européenne (inférieur à 10% de l'actif). Afin de se couvrir contre le risque de change, le FCP pourra intervenir sur les marchés à terme de devises.

Risque de liquidité : Le FCP pourra être investi dans des actions de petites et très petites capitalisations négociées sur un marché de type réglementé (Alternext) ou sur le marché libre (marché non réglementé), dans la limite de la réglementation, qui ont un volume de titres cotés en Bourse réduit et susceptibles de rencontrer des risques de liquidités. Par la nature de ces investissements, les variations peuvent plus marquées que sur les grandes capitalisations.

Risque sectoriel : Le FCP présente un risque sectoriel du fait de son investissement sur des valeurs d'un même secteur d'activité : le secteur de l'environnement. Ce secteur est notamment très dépendant de l'évolution de la réglementation concernant l'environnement et le développement durable.

Souscripteurs concernés :

Tous souscripteurs.

Le FCP est ouvert à tous les investisseurs qui souhaitent diversifier leur actif dans le secteur de l'environnement. En fonction de son aversion aux risques, l'investisseur place entre 10% et 30% de ses actifs sur une durée de 5 à 8 ans.

Le montant qu'il est raisonnable d'investir dans ce fonds dépend de votre situation personnelle. Pour le déterminer, vous devez tenir compte de votre patrimoine personnel, de vos besoins actuels et à 5 ans d'argent mais également de votre souhait de prendre des risques ou au contraire de privilégier un investissement prudent. Il est également fortement recommandé de diversifier suffisamment vos investissements afin de ne pas les exposer uniquement aux risques de cet OPCVM.

INFORMATIONS SUR LES FRAIS, COMMISSIONS ET LA FISCALITE :**Frais et commissions :**Commission de souscription et de rachat :

Les commissions de souscription et de rachat viennent augmenter le prix de souscription payé par l'investisseur ou diminuer le prix de remboursement. Les commissions acquises à l'OPCVM servent à compenser les frais supportés par l'OPCVM pour investir ou désinvestir les avoirs confiés. Les commissions non acquises reviennent à la société de gestion, au commercialisateur, etc.

Aucune commission n'est acquise à l'OPCVM. Seul le commercialisateur peut décider de prendre la commission de souscription qui lui est entièrement acquise. Il n'y a pas de commission de rachat.

Frais à la charge de l'investisseur, prélevés lors des souscriptions ou des rachats	Assiette	Taux barème
Commission de souscription non acquise à l'OPCVM	valeur liquidative × nombre de parts	3.00%
Commission de souscription acquise à l'OPCVM	valeur liquidative × nombre de parts	0%
Commission de rachat non acquise à l'OPCVM	valeur liquidative × nombre de parts	0%
Commission de rachat acquise à l'OPCVM	valeur liquidative × nombre de parts	0%

Les frais de fonctionnement et de gestion :

Ces frais recouvrent tous les frais facturés directement à l'OPCVM, à l'exception des frais de transactions. Les frais de transaction incluent les frais d'intermédiation (courtage, impôts de bourse, etc.) et la commission de mouvement, le cas échéant, qui peut être perçue notamment par le dépositaire et la société de gestion.

Aux frais de fonctionnement et de gestion peuvent s'ajouter :

- des commissions de surperformance. Celles-ci rémunèrent la société de gestion dès lors que l'OPCVM a dépassé ses objectifs. Elles sont donc facturées à l'OPCVM,
- des commissions de mouvement facturées à l'OPCVM,
- une part du revenu des opérations d'acquisition et cession temporaires de titres. Pour plus de précision sur les frais effectivement facturés à l'OPCVM, se reporter à la partie B du prospectus simplifié.

Frais facturés à l'OPCVM	Assiette	Taux barème
Frais de fonctionnement et de gestion TTC (incluant tous les frais hors frais de transaction, de surperformance et frais liés aux investissements dans des OPCVM ou fonds d'investissement)	Actif net	Part A : 2.99% TTC Part E : 1.50% TTC Part F : 1.20% TTC Part G : 2.50% TTC
Commission de surperformance*	Part de performance supérieure à l'EUROSTOXX 50	Part A : néant Part E : néant Part F : 10% TTC Part G : 10% TTC
Prestataires percevant des commissions de mouvement : <u>Actions et convertibles France :</u> <i>dont</i> <i>courtier</i> <i>dépositaire</i> <i>société de gestion</i> <u>Actions et convertibles hors France :</u> <i>dont</i> <i>dépositaire</i> <i>société de gestion</i> <u>Obligations et instruments du marché monétaire :</u> <i>dont</i> <i>dépositaire</i> <i>société de gestion</i> <u>OPCVM France (hors fonds CIC et Financière de Champlain) :</u> <i>dont</i> <i>dépositaire</i> <i>société de gestion</i> <u>OPCVM hors France (hors fonds CIC et Financière de Champlain) :</u> <i>dont</i> <i>dépositaire</i> <i>société de gestion</i> <u>Marchés à Terme (contrats CAC et Eurostoxx) :</u> <i>dont</i> <i>dépositaire</i> <i>société de gestion</i>	Montant de la transaction Montant de la transaction Forfait par opération Forfait par opération Forfait par opération Forfait par contrat	max. 0.7774% TTC <i>max. 0.2392% TTC</i> <i>max. 0.1423% TTC</i> <i>max. 0.4258% TTC</i> max. 0.4784% TTC + frais du correspondant <i>max. 0.25415% TTC</i> <i>max. 0.22425% TTC</i> max. 29.90€TTC <i>max. 29.90€ TTC</i> <i>Franco</i> max. 17.94€TTC <i>max. 17.94€ TTC</i> <i>Franco</i> max. 47.84€TTC <i>max. 47.84€ TTC</i> <i>Franco</i> max. 11.96€TTC <i>max. 5.681€ TTC</i> <i>max. 6.279€ TTC</i>

* La référence du calcul de la surperformance est le 1^{er} janvier de l'année en cours (ou la date de création de l'OPCVM pour le premier paiement). La commission de surperformance n'est facturée que si la performance du FCP est positive.

En cas de surperformance entre deux calculs de valeurs liquidatives consécutives, il y a dotation à la provision pour commission de surperformance. Cette provision sera ajustée par reprise sur provision en cas de sous-performance. La commission de surperformance est payée annuellement sur la dernière valeur liquidative de l'année civile (premier paiement le 31 décembre 2007) et donc la provision est remise à zéro tous les ans.

Régime fiscal :

Le FCP est éligible au PEA (Plan d'Épargne en Actions) : il investit au moins 75% de l'actif en titres éligibles au PEA (titres dont les émetteurs ont leur siège social dans un État membre de la Communauté Européenne).

Avertissement : Selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention de parts de l'OPCVM peuvent être soumis à taxation. Nous vous conseillons de vous renseigner à ce sujet auprès du commercialisateur de l'OPCVM.

INFORMATIONS D'ORDRE COMMERCIAL :

Conditions de souscription et de rachat :

L'organisme désigné pour recevoir les rachats et les souscriptions est :

CM-CIC Securities – 6, avenue de Provence – 75441 Paris cedex 09

Les ordres de souscription ou de rachat sont reçus chaque jour avant 12h00. Ils sont réalisés sur la base de la prochaine valeur liquidative, méthode dite "cours inconnu". Le règlement est effectué en date du jour ouvré suivant.

Date de clôture de l'exercice :

Dernier jour ouvré de chaque année (première clôture le 31 décembre 2005)

Date et périodicité de calcul de la valeur liquidative :

La valeur liquidative est calculée quotidiennement par le service OPCVM de Financière de Champlain à l'exception des jours fériés ou de fermeture de la place de Paris.

Lieu et modalités de publication ou de communication de la valeur liquidative :

Après chaque calcul, la valeur liquidative est consultable auprès de la plupart des banques de données habituelles : AMF, Standard & Poors, Fininfo, Bloomberg, Reuters et Cote alpha.

Devise de libellé des parts ou actions :

Parts	Code ISIN	Minimum de souscription	Devise de libellé	Affectation des résultats
A	FR0010086520	1 part	EUR	Capitalisation
E	FR0010395640	5 M€	EUR	Capitalisation
F	FR0010395657	10 M€	EUR	Capitalisation
G	FR0010475855	1 M€	EUR	Capitalisation

Date de création :

Cet OPCVM a été agréé par l'Autorité des Marchés Financiers le **09/07/2004**. Il a été créé le **19/08/2004**.

INFORMATIONS SUPPLEMENTAIRES :

Le prospectus complet de l'OPCVM et les derniers documents annuels et périodiques sont adressés dans un délai d'une semaine sur simple demande écrite du porteur auprès de :

Financière de Champlain - 3, rue La Boétie 75008 PARIS

Vous pouvez également obtenir des informations supplémentaires auprès du service commercial :

tél. : +33.1.58.18.37.51, e-mail : contact@champlain.fr

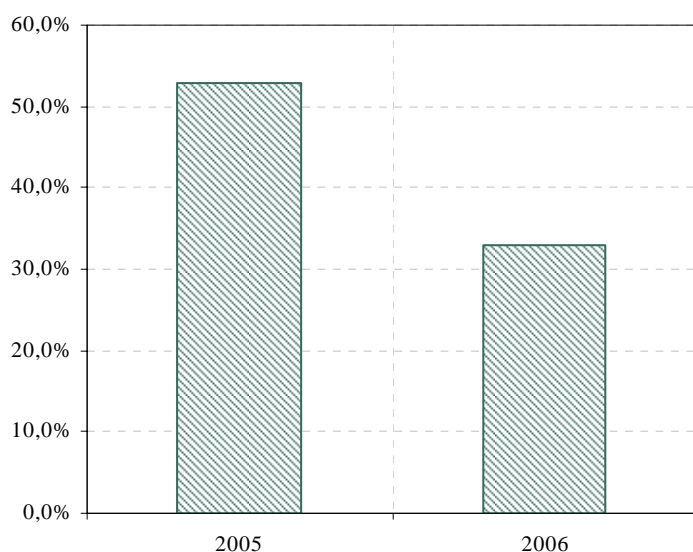
Date de publication du prospectus : 24/07/2007

Le site de l'AMF (www.amf-france.org) contient des informations complémentaires sur la liste des documents réglementaires et l'ensemble des dispositions relatives à la protection des investisseurs.

Le présent prospectus simplifié doit être remis aux souscripteurs préalablement à la souscription.

PARTIE B Statistique

PERFORMANCES DU FCP AU 31/12/2006 (Part A) :



<i>Performances Annualisées</i>	1 an	3 ans	5 ans
Performance Environnement	32,83%		
Indice Eurostoxx 50	15,11%		

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Elles ne sont pas constantes dans le temps

PRESENTATION DES FRAIS FACTURES A L'OPCVM AU COURS DU DERNIER EXERCICE CLOS AU 31/12/2006 :

Frais de fonctionnement et de gestion	2,99%
Coût induit par l'investissement dans d'autres OPCVM ou fonds d'investissement. Ce coût se détermine à partir :	0,00%
<ul style="list-style-type: none"> • des coûts liés à l'achat d'OPCVM et fonds d'investissement • déduction faite des rétrocessions négociées par la société de gestion de l'OPCVM investisseur 	0,00% 0,00%
Autres frais facturés à l'OPCVM Ces autres frais se décomposent en :	1,49%
<ul style="list-style-type: none"> • commission de surperformance • commissions de mouvement 	0,00% 1,49%
Total facturé à l'OPCVM au cours du dernier exercice clos	4,48%

Les frais de fonctionnement et de gestion

Ces frais recouvrent tous les frais facturés directement à l'OPCVM, à l'exception des frais de transaction, et le cas échéant, de la commission de surperformance. Les frais de transaction incluent les frais d'intermédiation (courtage, impôts de bourse, ...) et la commission de mouvement (voir ci-dessous).

Les frais de fonctionnement et de gestion incluent notamment les frais de gestion financière, les frais de gestion administrative et comptable, les frais de dépositaire, de conservation et d'audit.

Coût induit par l'achat d'OPCVM et/ou de fonds d'investissement

Certains OPCVM investissent dans d'autres OPCVM ou dans des fonds d'investissement de droit étranger (OPCVM cibles). L'acquisition et la détention d'un OPCVM cible (ou d'un fonds d'investissement) font supporter à l'OPCVM acheteur deux types de coûts évalués ici :

- des commissions de souscription/rachat. Toutefois la part de ces commissions acquises à l'OPCVM cible est assimilée à des frais de transaction et n'est donc pas comptée ici.
- des frais facturés directement à l'OPCVM cible, qui constituent des coûts indirects pour l'OPCVM acheteur.

Dans certains cas, l'OPCVM acheteur peut négocier des rétrocessions, c'est-à-dire des rabais sur certains de ces frais. Ces rabais viennent diminuer le total des frais que l'OPCVM acheteur supporte effectivement.

Autres frais facturés à l'OPCVM

D'autres frais peuvent être facturés à l'OPCVM. Il s'agit :

- des commissions de surperformance. Celles-ci rémunèrent la société de gestion dès lors que l'OPCVM a dépassé ses objectifs.
- des commissions de mouvement. La commission de mouvement est une commission facturée à l'OPCVM à chaque opération sur le portefeuille. Le prospectus complet détaille ces commissions. La société de gestion peut en bénéficier dans les conditions prévues en partie A du prospectus simplifié.

L'attention de l'investisseur est appelée sur le fait que ces autres frais sont susceptibles de varier fortement d'une année à l'autre et que les chiffres présentés ici sont ceux constatés au cours de l'exercice précédent.

INFORMATIONS SUR LES TRANSACTIONS AU COURS DU DERNIER EXERCICE CLOS AU 31/12/2006 :

Les frais de transaction sur le portefeuille actions ont représenté **2,24%** de l'actif moyen. Le taux de rotation du portefeuille actions a été de **2.58** de l'actif moyen.

Les transactions entre la société de gestion pour le compte des OPCVM qu'elle gère et les sociétés liées ont représenté sur le total des transactions de cet exercice :

Classes d'actifs	Transactions
Actions	Néant
Autres	Néant